



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 248-2596

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

Procès-verbal de la réunion du conseil général du 6 mai 2026
au Centre scolaire Léo-Rémillard

- 1) Ouverture de la réunion
 - a. Début de la réunion à 17h45.
- 2) Mot de bienvenue et reconnaissance des terres autochtones
- 3) Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2026
que l'ordre du jour du 26 mai 2026 soit adopté tel que modifié tel que modifié.
ADOPTÉE
- 4) Présentation du procès-verbal du 6 mai 2026
 - a.
que le procès-verbal du 26 février 2026 soit adopté tel que modifié
ADOPTÉE
- 5) Rapport du **Comité ad hoc d'appui des enseignants nouveaux arrivants**
 - a. Voir le rapport du comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants en annexe.
 - b.
que le Comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants devienne un comité permanent de l'Association manitobaine du personnel enseignant francophone (AMPEF).
ADOPTÉE
 - c.
que le rapport du comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants soit adopté.
ADOPTÉE
- 6) Rapport du **Comité ad hoc sur l'historique de l'AEFM**
 - a.
que le Comité ad hoc sur l'historique de l'AÉFM soit maintenu pour l'année 2026-2027 afin de poursuivre son travail de recherche, de collecte et de préservation de l'histoire de l'Association.
ADOTÉE
- 7) Rapport du **Comité des statuts et politiques**
 - a. Voir le rapport du comité **des statuts et politiques en annexe**
 - b.
que les propositions suivantes du Comité des statuts et politiques soient adoptées en bloc:
 - i. **Lors d'une dépense où une présidence de comité ait à déboursier afin de se faire rembourser :**



- a. **que le membre tente dans la mesure du possible de trouver le meilleur marché pour les achats effectués;**
 - b. **que cette personne puisse, le cas échéant, recueillir et garder les points ou bénéfices associés à une carte de crédit ou une carte de membre.**
 - ii. **Que si l'Association organise un événement où de l'alcool sera servi, qu'il y ait toujours une trace écrite de l'approbation par la présidence.**
 - iii. **Que lorsque l'occasion se présente pour offrir un pourboire pour un service au restaurant ou livraison, l'Association offre le pourboire minimum suggéré par le restaurant. Si un minimum n'est pas suggéré par le restaurant, l'Association offre un pourboire de 15 %.**
 - iv. **Qu'une ligne budgétaire nommée indemnité personnelle de la présidence soit créée pour des dépenses personnelles de la présidence reliées à l'exécution de ses tâches et son rôle dans l'Association.** **ADOPTÉE**
- 8) Rapport de la présidence
- a. Voir le rapport de la présidence en annexe.
 - b. **que le rapport de la présidence soit adopté.** **ADOPTÉE**
- 9) Rapports financiers
- a. Les ébauches de budgets A, B et C ont été présentés au conseil pour discussion et décision.
 - b. **qu'il y ait un ajout de 1000\$ à la ligne « Indemnité de la présidence » pour le budget de 2026-27.** **ADOPTÉ**
 - c. **que la ligne budgétaire pour le comité d'appui aux enseignants formés à l'international soit augmentée à 1500\$.** **ADOPTÉE**
 - d. **que la ligne budgétaire du comité des statuts et politiques soit augmentée à 500\$** **ADOPTÉE**
 - e. **que l'option C du budget pour l'année 2026-2027 soit adoptée avec une cotisation des membres établie à 221,00 \$ pour l'année.** **ADOPTÉE**
- 10) Rapport du comité des relations publiques
- a. Le comité a rencontré le 19 mai 2026 afin de sélectionner les récipiendaires des trois bourses offertes par l'AÉFM. Les bourses ont été attribuées à [REDACTED] de l'École



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 248-2596

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

Pointe-des-Chênes (bourse Claude-Vigier), [REDACTED] du Collège régional Gabrielle-Roy (bourse des membres actifs de l'AÉFM) et [REDACTED] du Collège régional Gabrielle-Roy (bourse des anciens membres de l'AÉFM).

b.

que le rapport du comité des relations publiques soit adopté

ADOPTÉE

11) Affaires nouvelles

a. Enquête de sortie

- i. La présidence rappelle l'importance de faire connaître l'enquête de sortie aux membres qui prennent la retraite, qui quittent la profession, la division ou la province afin de mieux comprendre les raisons de leur départ.

b. Changement de nom

- i. La présidence informe le conseil général que l'exécutif provincial de la MTS a ratifié le changement **de nom de l'Association vers l'Association manitobaine du personnel enseignant francophone (AMPEF)**.

c. Élection des commissaires

- i. La présidence informe le conseil général des démarches de la part de l'AMPEF entourant la promotion des prochaines élections des **commissaires** scolaires ainsi que sur les séances d'information qui seront offertes aux personnes intéressées. Les membres sont encouragés à promouvoir la participation au processus électoral au sein de leurs communautés et à diffuser l'information concernant les élections lorsque cela est approprié.

d. Retour sur l'AGA de la MTS

- i. Il est souligné que Diane Berresford a reçu le prix de membre à vie pour lequel l'Association avait soumis sa candidature. Lors de son discours d'acceptation, elle a tenu à remercier l'Association en français et a rappelé son passage comme enseignante à l'école de Notre-Dame-de-Lourdes.
- ii. La présidence souligne également la place importante occupée par le français durant l'assemblée. Plusieurs interventions ont été faites en français, notamment par la présidence de la MTS, la vice-présidence, la coprésidence de l'assemblée ainsi que de nombreux membres aux micros.
- iii. Il est également mentionné qu'une personne a été élue pour la première fois au nouveau poste réservé aux membres autochtones au sein de l'exécutif provincial.
- iv. Les membres sont informés que la cotisation annuelle à la MTS pour l'année 2026-2027 est fixée à 1 313 \$

12) Date de la prochaine réunion du conseil général



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 248-2596

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

Automne 2026

13) Levée de la séance à 19h23

Compte-rendu de Jonas Desrosiers



Motions passées lors de la réunion de la réunion du conseil général du 6 mai 2026
au Centre scolaire Léo-Rémillard

- 1)
que l'ordre du jour du 26 mai 2026 soit adopté tel que modifié. **ADOPTÉE**
- 2)
que le procès-verbal du 6 mai 2026 soit adopté tel que modifié. **ADOPTÉE**
- 3)
que le Comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants devienne un comité permanent de l'Association manitobaine du personnel enseignant francophone (AMPEF). **ADOPTÉE**
- 4)
que le rapport du Comité d'appui des enseignants nouveaux arrivants soit adopté. **ADOPTÉE**
- 5)
que le Comité ad hoc sur l'historique de l'AÉFM soit maintenu pour l'année 2026-2027 afin de poursuivre son travail de recherche, de collecte et de préservation de l'histoire de l'Association. **ADOPTÉE**
- 6)
que les propositions suivantes du Comité des statuts et politiques soient adoptées en bloc :
 - a. Lors d'une dépense où une présidence de comité ait à déboursier afin de se faire rembourser :
 - i. que le membre tente dans la mesure du possible de trouver le meilleur marché pour les achats effectués;
 - ii. que cette personne puisse, le cas échéant, recueillir et garder les points ou bénéfices associés à une carte de crédit ou une carte de membre.
 - b. Que si l'Association organise un événement où de l'alcool sera servi, qu'il y ait toujours une trace écrite de l'approbation par la présidence.
 - c. Que lorsque l'occasion se présente pour offrir un pourboire pour un service au restaurant ou livraison, l'Association offre le pourboire minimum suggéré par le restaurant. Si un minimum n'est pas suggéré par le restaurant, l'Association offre un pourboire de 15 %.



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 248-2596

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

- d. Qu'une ligne budgétaire nommée indemnité personnelle de la présidence soit créée pour des dépenses personnelles de la présidence reliées à l'exécution de ses tâches et son rôle dans l'Association.
- ADOPTÉE**
- e.
- 7) que le rapport de la présidence soit adopté.
- ADOPTÉE**
- 8) qu'il y ait un ajout de 1 000 \$ à la ligne « Indemnité de la présidence » pour le budget de 2026-2027.
- ADOPTÉE**
- 9) que la ligne budgétaire pour le Comité d'appui aux enseignants formés à l'international soit augmentée à 1 500 \$.
- ADOPTÉE**
- 10) que la ligne budgétaire du Comité des statuts et politiques soit augmentée à 500 \$.
- ADOPTÉE**
- 11) que l'option C du budget pour l'année 2026-2027 soit adoptée avec une cotisation des membres établie à 221,00 \$ pour l'année.
- ADOPTÉE**
- 12) que le rapport du Comité des relations publiques soit adopté.
- ADOPTÉE**